Nouvelle Région

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral a été écrite tissant un cadre de référence concernant la protection du milieu marin, la valorisation des ressources marines ainsi que la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral. Cette Stratégie nationale pour la Mer fait suite au Grenelle de la mer. C'est également une déclinaison de la stratégie européenne en France où la Mer et le Littoral sont l'objet de plusieurs problématiques :

CONSTATS

- ✓ Une connaissance très faible du fonctionnement des milieux marins hormis quelques scientifiques spécialisés
- ✓ Le littoral est une zone de concentration de populations et d'activités: l'évolution attendue est de 27 % en 2040, avec une densité actuelle de 198 habitants par km²; la moyenne nationale est de 116 habitants par km². Le facteur valeur du foncier littoral joue un rôle déterminant dans les arbitrages d'aménagements urbanistiques. Or, la vie marine est très active sur la frange littorale, lieu des activités provoquant des nuisances sur le milieu
- ✓ Un faible attrait pour la mer de la part tant de l'Etat que des collectivités locales à l'exclusion des activités de «surface» de l'eau (navigation de plaisance, tourisme, baignade...); les activités professionnelles, dépendantes de «la mer vivante», pêches et conchylicultures étant sujettes à des conflits d'usages
- ✓ Une grande difficulté des personnes publiques à arbitrer les conflits d'usages sur la mer et le littoral. A l'exclusion des Parcs Naturels Marins (PNM), il ne semble exister aucune concertation durable aujourd'hui
- ✓ Les financements concernant le domaine marin sont dramatiquement faibles et sans rapport avec les enjeux.

PROPOSITIONS
Afin de développer une politique opérationnelle
de la qualité des eaux littorales, pour restaurer les milieux en
tenant compte des apports directs comme indirects aux milieux marins,
le SRADDET*, fixant les orientations de la Région notamment en matière
d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace,
de protection et de restauration de la biodiversité, devra prendre en compte :

→ La qualité des eaux littorales : faire en sorte de développer une attention soutenue dans ses nombreux aspects (chimiques, bactériologiques, particulaires, biologiques, quantité et qualité des arrivées d'eaux douces, etc.) Ce n'est pas le cas aujourd'hui, tout est possible sans sanction. Pour faire évoluer ce contexte, malgré une complexité du milieu marin dite insurmontable, liée aux multi facteurs, à des causalités difficiles à prouver, ou des corrélations :

■ Lister sur chaque linéaire côtier toutes les sources contribuant à altérer la qualité des eaux :

- eaux douces (chargées en nitrates, pesticides) d'origine agricoles,
- stations d'épuration sous dimensionnées,
- sédiments de clapages,
- pollutions particulaires,

- effluents industriels (connus et occultés),
- absence de tout à l'égout,
- non récupération des eaux de lessivage (pluviales ...)
- etc.
- ✓ Mettre en place de véritables plans de gestion des travaux de clapages et déroctages, face aux pollutions particulaires non encore reconnues comme telles, plans qui tiennent compte des incidences environnementales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Légiférer sur les pollutions particulaires sans attendre les injonctions de l'Europe. Elles sont aussi nocives aux milieux que les pollutions chimiques
- ✓ Mobiliser et affecter les fonds européens (FEAMP*) pour la connaissance, la préservation ou la restauration des habitats des espèces marines, notamment en lien avec les aires marines protégées
- → Le lien terre-mer est aussi important pour les enjeux sociétaux et économiques qu'environnementaux :

- Anticiper le risque de submersion marine : concevoir d'autres réponses que les digues, poursuivre une surveillance accrue des dunes
- Assurer la conservation de la fonctionnalité des marais
- ✓ Contribuer au maintien des enjeux patrimoniaux protégés dans les espaces naturels littoraux (Parcs naturels marins, Réserves naturelles, Zones de protection spéciale, etc.)
- ✓ Mutualiser les outils d'observation et de conseil, à l'exemple du Groupement d'intérêt public Littoral Aquitaine, du Conservatoire du littoral et des Aires Marines Protégées
- **✓ Soutenir les travaux** du Conservatoire du Littoral, des CREN*, du Forum des marais atlantiques

REALISATIONS

- **⊘** Parcs naturels marins : Estuaire de la Gironde et Pertuis charentais, Arcachon

Zoom sur ...GIP Littoral Aquitain

Créé en 2006, opérationnel depuis 2009, le GIP Littoral Aquitain réunit les services de l'Etat et des collectivités territoriales de la côte aquitaine. Il porte des projets visant le développement durable et la mise en valeur d'une côte très préservée, fragile et convoitée. Il constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il permet de renforcer la cohérence des programmes d'actions locales et les partenariats ainsi que l'expertise sur les démarches à engager. Sa stratégie est contenue dans le Plan de développement durable du littoral aquitain (PDDLA), document validé en octobre 2009 permettant en particulier une mutualisation des moyens.

POUR ALLER
PLUS LOIN

www.cese-poitou-charentes.fr/Connaissance-prevention-et-gestion.html

- ✓ ATEN*: « Se préparer à accompagner la nature, comprendre pour anticiper » (n°46- avril 2014): http://espaces-naturels.info/sites/default/files/dossier46.pdf
- Groupement d'intérêt Public Littoral Aquitain : https://www.littoral-aquitain.fr/
- CESER* PC:
- « La mer, accélérateur de développement » (mai 2015) :

http://www.cese-poitou-charentes.fr/La-mer-accelerateur-de.html

« Le foncier littoral sous pression : une problématique interrégionale » (octobre 2013) : http://www.cese-poitou-charentes.fr/Le-foncier-littoral-sous-pression,3794.html